

PARIS, LE 30 JAN. 2008

DIRECTION DU BUDGET  
139, RUE DE BERCY  
75572 PARIS CEDEX 12

DIRECTION GENERALE DE LA  
COMPTABILITE PUBLIQUE

TÉLÉDOC 241

N° 1BRE-08-80

LE MINISTRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

*À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES  
(A l'attention des directeurs des affaires financières)*

**Objet : Projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2007 :  
préparation des rapports annuels de performances (RAP).**

**P.J. : 10 annexes.**

Le projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour 2007 (PLR) est le second à être accompagné des rapports annuels de performances (RAP) prévus par la LOLF. Il doit être déposé au Parlement avant le 31 mai, accompagné des rapports de la Cour des comptes sur la certification des comptes et sur l'exécution budgétaire. Compte tenu de la volonté, réaffirmée par les commissions chargées des finances des deux assemblées, de développer les débats sur le projet de loi de règlement, ceux-ci devraient prendre une place nettement plus importante que par le passé. Ceci devrait s'inscrire en rupture avec l'année dernière, où compte tenu des contraintes calendaires liées à l'organisation des élections présidentielle et législatives, le débat avait été très bref.

Dans ce cadre, les rapports annuels de performances des programmes dont vous avez la responsabilité doivent rendre compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) accompagnant la loi de finances 2007, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État et d'analyse des coûts et des charges.

Diffusion générale

080100018

C'est un important volet de l'approche par la performance de la dépense publique, par lequel la démarche de responsabilisation prend tout son sens. En analysant les résultats, les écarts aux prévisions initiales, les évolutions par rapport à 2006, nous pourrions identifier les marges de progression, définir les actions à engager et fiabiliser les prévisions. Nous pourrions ensuite, sur ces bases, améliorer les projets annuels de performances accompagnant le projet de loi de finances pour 2009.

**Le Parlement compte fortement sur la qualité des analyses présentées dans ces rapports annuels de performances pour éclairer sa compréhension des résultats de la gestion publique.**

Les informations fournies dans ces rapports sont indispensables à l'amélioration du dialogue avec le Parlement. Il s'agit en effet du deuxième exercice de ce type et il importe que nous puissions, ensemble, transmettre au Parlement des RAP de la meilleure qualité possible, tant par les informations qui y sont retracées que par la pertinence des analyses, faisant ainsi preuve d'une progression méthodologique par rapport aux RAP 2006. La mobilisation de tous est nécessaire pour concrétiser cette amélioration.

En miroir de la présentation stratégique du programme dans le PAP, chaque RAP commencera par une présentation de synthèse du responsable de programme.

Les RAP présenteront également :

1. Les crédits effectivement disponibles sur l'exercice 2007 et leur exécution globale ;
2. Les dépenses fiscales ; leur présentation est améliorée avec pour la première fois un développement particulier pour 13 dépenses fiscales à forts enjeux ;
3. La réalisation des indicateurs de performance associés aux objectifs des programmes avec les commentaires associés ;
4. La réalisation effective et les écarts éventuels par rapport à la justification au premier euro du PAP 2007, sans oublier à cet égard les fonds de concours, la fongibilité (en particulier asymétrique) mise en œuvre sur le programme et l'exécution des dépenses ayant fait l'objet d'amendements parlementaires ;
5. La ventilation exécutée des dépenses de personnel, en crédits et en ETPT par programme ;
6. Les coûts complets des politiques menées, par l'approche en comptabilité d'analyse des coûts et des charges ;
7. L'exécution du budget des opérateurs, en crédits et en ETPT.

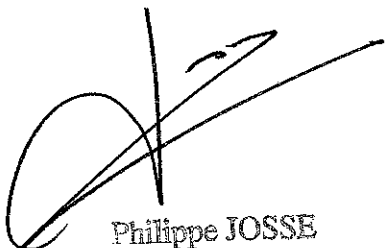
Les RAP rendront compte de l'exécution des programmes en référence aux seuls PAP 2007 (mission/programmes/actions et objectifs/indicateurs), quels que soient les aménagements apportés dans la maquette 2008 des PAP. Un effort tout particulier devra notamment être réalisé dans la justification au premier euro du RAP 2007 sur l'analyse des écarts par rapport à la justification au premier euro du PAP 2007, en insistant sur les actions du responsable de programme pour piloter la gestion. Il s'agit d'éviter un commentaire uniquement descriptif de l'exécution, mais, au contraire, d'insister sur la stratégie retenue et d'explicitier les adaptations et ajustements rendus nécessaires par les conditions de gestion en cours d'exercice.

Les données de l'exécution budgétaire, fournies par la DGCP, seront disponibles le 10 mars pour les crédits de paiement et pour les autorisations d'engagement. Le logiciel Farandole sera ouvert dès la fin janvier, sauf pour le volet « opérateurs » (mi février). Il importe que la partie « performance », puisse être renseignée avant la mi-mars afin de constituer une base utile pour les conférences performance du PLF 2009 qui se dérouleront du 17 au 28 mars.

La direction du budget est garante de l'homogénéité de l'ensemble de cet exercice, tout en laissant leur pleine responsabilité aux responsables de programme pour rendre compte au Parlement de l'exécution de leurs programmes. Elle pourrait être amenée à corriger certaines données saisies par les ministères, mais en les avertissant systématiquement préalablement à ces corrections. Les CBCM seront associés à ce travail. La direction du budget prévoit également une évolution des rapports de gestion des CBCM en liaison avec les RAP.

Vos services ont été informés dès le mois de novembre des principales évolutions de ces RAP par rapport à l'an dernier. La direction du budget organise les 4 et 13 février des séances d'information, et reste à votre disposition pour toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

LE DIRECTEUR DU BUDGET



Philippe JOSSE

Pour le Ministre et par Délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE



Dominique LAMIOT

## **ANNEXES :**

- 1.** Calendrier
- 2.** Qualité : qualité des chiffres, lien avec le PLR
- 3.** Performance : bilan synthétique, objectifs Indicateurs
- 4.** Ventilation et JPE du titre 2 et des emplois
- 5.** Dépenses fiscales
- 6.** JPE
- 6bis.** JPE : Grands projets efficience des fonctions support
- 7.** Opérateurs
- 8.** Budgets annexes et comptes spéciaux
- 9.** Saisie Farandole
- 10.** Analyse des coûts